

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif

(du 1er janvier au 31 décembre 2005)

- INTRODUCTION	3
- AUTORITÉS ET COMMISSIONS COMMUNALES	4 - 6
- ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	7 - 8
- PERSONNEL COMMUNAL	9
- ÉTAT CIVIL	10
- ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ	11
- ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	12 - 27
- GROUPEMENTS COMMUNAUX	28 - 32

Compte rendu financier

(du 1er janvier au 31 décembre 2005)

33

Tableaux comptables

- BILANS comparés au 31.12.2004 et au 31.12.2005	34 - 35
- BOUCLEMENT DES COMPTES 2005	36
- FORTUNE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2005	37
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2004 DE FONCTIONNEMENT CHARGES PAR NATURE	38
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2004 DE FONCTIONNEMENT REVENUS PAR NATURE	39
- INVESTISSEMENTS	40
- RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES	41
- INFORMATIONS COMMUNALES	42 - 43

INTRODUCTION

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs, chers administrés,*

Conformément à l'article 48 lit. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai le devoir, et surtout le plaisir, de vous remettre le rapport administratif et financier de l'année écoulée.

Ce document comporte une revue - non exhaustive - des prestations et des projets importants réalisés sur le territoire de notre commune ou en relation avec celle-ci.

Par ailleurs, vous pourrez prendre connaissance des ressources fiscales et de leur utilisation par les autorités, ainsi que de la gestion du patrimoine communal.

Le chapitre consacré aux comptes rendus financiers de l'exercice vous permettra ainsi de constater que les comptes 2005 sont à nouveau bons. Ces résultats sont fort réjouissants, cela va sans dire, mais leur variation considérable d'une année à l'autre nous convainc - s'il en est encore besoin - de garder la prudence et la rigueur que nous avons toujours eues quant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la plus grande circonspection quant aux rentrées fiscales attendues.

En raison de différents attermolements administratifs, certains projets communaux n'ont pas pu être réalisés l'an dernier, que ce soit dans le cadre du fonctionnement (comme par exemple les jeux du parc de la mairie) ou dans celui des investissements (rénovation de la maison Bianchi, notamment). Au vu des résultats satisfaisants de 2005, gageons que nous pourrons les mener à bien en 2006.

Commune privilégiée sur bien des plans, Vandœuvres l'est également de par sa manière de fonctionner. Je tiens ainsi à remercier tout particulièrement le personnel de la mairie, à qui je ne dirai jamais assez ma reconnaissance pour son engagement et sa fidélité. Ma gratitude va d'ailleurs à tous les employés communaux, qui participent avec efficacité à notre volonté de faire de Vandœuvres une commune à dimension humaine et à l'environnement préservé.

Je serais incomplète - et surtout ingrate - si je ne remerciais pas aussi mes deux adjoints, qui ont participé à la rédaction de ce rapport, ainsi que les dix-sept conseillers municipaux, qui consacrent heures et compétences au bien de notre commune.

J'aimerais encore associer à ces mots de reconnaissance les sociétés et groupements locaux, et plus particulièrement la Compagnie de sapeurs-pompiers volontaires, les Paysannes de Vandœuvres et la protection civile.

Notre commune est très présente au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) et active au niveau de plusieurs groupements intercommunaux, notamment d'Arve et Lac : je tiens dès lors à inclure nos collègues des autres communes genevoises, ainsi que les autorités et les collaborateurs communaux et cantonaux à ces remerciements.

En espérant vivement que ce rapport répondra à vos attentes, je vous en souhaite bonne lecture et vous rappelle que je reste à disposition pour tout complément d'information.

Catherine Kuffer
Maire

AUTORITÉS COMMUNALES **Législature 2003-2007**

Maire

KUFFER Catherine Conseillère municipale dès juin
1995
Adjointe dès juin 1999
Maire dès juin 2003

Adjoint(e)s

FOËX Emmanuel Conseiller municipal dès juin
1995
Adjoint dès mars 2001

GOURDOU-LABOURDETTE Gabrielle Conseillère municipale dès
septembre 1994
Adjointe dès juin 2003

CONSEIL MUNICIPAL Bureau

TERRIER Nicolas Président
Conseiller municipal dès juin 1999

STALDER René Vice-Président
Conseiller municipal dès juin 1999

TURRETTINI Maurice Secrétaire
Conseiller municipal dès juin 1991

CONSEIL MUNICIPAL (membres ne faisant pas partie du Bureau) (par ordre alphabétique)

BENOIT Justin Conseiller municipal dès juin 1999

BOSSET Pierre Conseiller municipal dès juin 1999

BURRUS Christophe Conseiller municipal dès juin 1999

CHRISTE Véronique Conseillère municipale dès juin 1999

GAMPERT Elizabeth Conseillère municipale dès juin 1999

d'HESPEL Laurence Conseillère municipale dès mars 2001

IMHOOS Christophe Conseiller municipal dès juin 1999

PRADERVAND Eric Conseiller municipal dès juin 2003

PRADERVAND Thierry Conseiller municipal dès juin 1991

RINALDI Daniel Conseiller municipal dès décembre 1996

SUTTER Pierre Conseiller municipal dès juin 1999

TCHERAZ François Conseiller municipal dès juin 2003

de TOLEDO Jean-Philippe Conseiller municipal dès juin 1991

de WITT Viviane Conseillère municipale dès septembre 2000

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2003-2007

Administrative, financière et juridique

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLÉDO(*), Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Aménagement du territoire

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI(*) et Viviane de WITT.

Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Elizabeth GAMPERT(*), Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER et François TCHERAZ.

École, sports et loisirs

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER et Nicolas TERRIER.

Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Daniel RINALDI, René STALDER(*), Nicolas TERRIER et Viviane de WITT.

Culture, manifestations communales, Aînés

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, François TCHERAZ et Viviane de WITT(*).

Bâtiments communaux

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET(*), Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, François TCHERAZ, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Sécurité routière, voirie, canalisations

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND(*), Daniel RINALDI et René STALDER.

Information, communication

Mesdames et Messieurs

Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER(*) et Viviane de WITT.

Naturalisations

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT(*), Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, François TCHERAZ et Maurice TURRETTINI.

Feu et sécurité

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER et Maurice TURRETTINI.

COMMISSION SPÉCIALE

Réclamation (taxe professionnelle)

Madame et Messieurs

Jean-Philippe de TOLÉDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

(*) Président(e) de la commission

COMMISSIONS	NOMBRES DE RÉUNIONS
Administrative, financière et juridique	7
Aide sociale et humanitaire, coopération au développement	5
Aménagement du territoire	4
Bâtiments communaux	6
Culture, manifestations communales, Aînés	5
Ecole, sports et loisirs	3
Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets	2
Information, communication	5
Naturalisations	3
Sécurité routière, voirie, canalisations	4
Feu et sécurité	.-

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu sept séances ordinaires durant l'année 2005, selon le calendrier ci-dessous :

21 février

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Approbation d'une délibération relative aux indemnités aux maires et adjoints, à l'unanimité.
- ◆ Par *7 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions*, renvoi à la commission Administrative, financière et juridique d'un projet de délibération relatif à la suppression des prestations de retraites pour les membres de l'exécutif.
- ◆ Adoption d'une résolution relative au transfert de charges du canton aux communes voté dans le cadre de la loi budgétaire cantonale, par *12 voix favorables, 0 voix défavorable et 2 abstentions*.
- ◆ Une proposition de motion relative à l'utilisation de la parcelle n° 2383 sise au chemin de la Blonde est renvoyée à la commission Administrative, financière et juridique par *11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions*.

18 avril

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Par *11 voix favorables, 0 voix défavorable et 3 abstentions*, le conseil se prononce en faveur de la vente de la parcelle communale du chemin de la Blonde à Fr. 1'000.- le mètre carré.
- ◆ Approbation d'une délibération à l'unanimité :
 - désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2006
- ◆ Dossiers de naturalisation traités en huis clos.

9 mai

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Délibérations :
 - approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements et du compte de variation de la fortune et du bilan, à l'unanimité ;
 - approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2004, à l'unanimité ;
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire : projet d'aménagement du centre du village, acceptée à l'unanimité ;
 - proposition de vente du patrimoine financier de la parcelle communale du chemin de la Blonde n° 2875, file 47 et cop. 2876, file 47, acceptée par *11 voix favorables, 0 voix défavorables et 4 abstentions*.
- ◆ Désignation d'un nouveau bureau pour la période de juin 2005 à mai 2006.

20 juin

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Délibérations :
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement : travaux de mise en séparatif des collecteurs EU et EP, tronçon route de Vandœuvres entre le chemin de Planta et le chemin Fol, acceptée à l'unanimité ;

- *par 1 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions*, le conseil refuse un projet de délibération relatif à la suppression des prestations de retraites pour les membres de l'exécutif ;
 - *par 1 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions*, le conseil refuse un projet de délibération proposant l'adoption d'un règlement des prestations de retraite pour les membres de l'exécutif ;
 - proposition relative à la dissolution du Groupement intercommunal de compostage Arve et Lac, approuvée à l'unanimité ;
 - proposition relative à l'adoption d'un nouveau règlement du cimetière, approuvée à l'unanimité.
- ◆ *Par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention*, le dossier relatif aux prestations de retraite pour les membres de l'exécutif est renvoyé en commission.

26 septembre

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2006.

14 novembre

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ *Par 10 voix favorables, 0 voix défavorables et 5 abstentions*, le conseil décide de maintenir le spectacle prévu en 2006..
- ◆ Délibérations :
 - sur préavis favorable de la commission *Administrative, financière et juridique*, approbation :
 - du budget de fonctionnement 2006 et du taux du centime additionnel à 32 centimes, *par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions* ;
 - de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 90 %, à l'unanimité ;
 - de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale à Fr. 30.-, à l'unanimité ;
 - indemnités aux maire et adjoints, acceptée à l'unanimité ;
 - approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir : mise en séparatif du chemin des Buclines, participation de la commune au projet de la commune de Chêne-Bougeries, acceptée *par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention* ;
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement : réfection de la route de Pressy, acceptée *par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention* ;
 - approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir : travaux de restauration des dépendances, de la serre, du mur nord et du mur sud-est longeant le chemin des Peutets, acceptée *par 8 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention*.
- ◆ Dossier de naturalisation traité à huis clos.

12 décembre

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.

PERSONNEL COMMUNAL

Administration

M. Thierry BRICHET
Mme Martine BURKHALTER
Mme Liliane CLEMENT
Mme Dominique JORNOD
Mme Aline SCHENK

Cantonniers

M. Samuel CASTELLA
M. Eric LARDERAZ*
M. Martial LATTION**
M. Pierre PUGIN
M. Sébastien SAUGE*
M. Christophe SCHMIDT

Entretien des bâtiments

Mme Anne GRUNDISCH
Mlle Elia RIBEIRO-COELHO
Mme Isabelle VALOT
M. Jean-François VALOT

Jardinier

M. Fernando COELHO

Patrouilleuses scolaires

Mme Karin ROESSING
Mme Nicole WENGER

* M. LARDERAZ a quitté la commune fin janvier 2005 et M. SAUGE l'a remplacé.

** M. LATTION dès septembre 2005

STATISTIQUE

VARIATION DE LA POPULATION DE VANDŒUVRES 1850-2005

ANNEE	TOTAL
1850	526
1860	532
1870	610
1880	572
1888	557
1900	542
1910	557
1920	622
1930	782
1941	898
1950	1073
1960	1282
1970	1448
1980	1711
1990	1865
2002	2432
2003	2455
2004	2578
2005	2613

ÉTAT CIVIL

Infostar, le nouveau registre informatisé de l'état civil Suisse

Les offices de l'état civil tiennent des registres concernant des faits d'état civil : naissances, décès, mariages et reconnaissances d'enfants.

Ces événements sont enregistrés dans les offices de l'état civil compétents par rapport au lieu de l'événement.

L'office de l'état civil du lieu d'origine des citoyens suisses tient un registre des familles en tant que « registre collecteur ». Y sont transcrits tous les événements d'état civil et les décisions judiciaires et administratives concernant exclusivement l'état civil.

Avec Infostar, la tenue des registres est informatisée et conjointe à l'ensemble de la Suisse.

La Confédération exploite une banque de données centrale pour les cantons. La saisie des données continue de s'effectuer, comme par le passé, de manière décentralisée dans les cantons et les communes.

Les fonctions des registres de l'état civil sont maintenues. En revanche, les faits d'état civil et les relations de famille sont ordonnées dorénavant dans Infostar par « individu » et non plus par « famille ».

Statistiques

Année 2005 - Arrondissement de l'état civil de Coligny-Vandœuvres

		<i>Cologny</i>	<i>Vandœuvres</i>
<i>Mariages</i>	<i>107</i>	<i>50</i>	<i>57</i>
<i>Décès</i>	<i>38</i>	<i>26</i>	<i>12</i>
<i>Reconnaissances</i>	<i>04</i>	<i>02</i>	<i>02</i>
<i>Naissance</i>	<i>00</i>	<i>--</i>	<i>--</i>

Formalités mariage 30

Autorisations cantonales 20

Certificats de capacité matrimoniale 03

Autorisations de célébrer le mariage 02

Depuis le 1^{er} décembre 2004, les événements sont transcrits dans le nouveau système informatisé de l'état civil, nommé Infostar. Depuis cette modification, les statistiques ne peuvent plus être établies.

ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ

Requêtes en autorisation de construire

L'Exécutif a traité **56 dossiers** de requêtes en autorisation de construire, du 4 janvier au 6 décembre 2005, selon les statistiques suivantes (il y en a eu 54 en 2004 et 57 en 2003) :

1. Dossiers bouclés au 15 mai 2006

50 dossiers ont été bouclés et sont répartis comme suit :

<i>Préavis communaux</i>	<i>Requêtes accordées par le DCTI(*)</i>	<i>Requêtes refusées par le DCTI (*)</i>
- <i>Préavis favorables</i>	35	0
- <i>Préavis défavorables</i>	0	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0	1
- <i>APA/APAT : requêtes sans préavis (**)</i>	14	0

(*) *D.C.T.I Département des Constructions et technologies de l'information*

(**) *APA/APAT Autorisations en procédure accélérée*

Ces demandes concernent les objets suivants :

- **05** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs ;
- **10** transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies) ;
- **25** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments, etc.) ;
- **04** aménagements extérieurs + transformations internes à des bâtiments existants ;
- **03** aménagements sur voie publique (trottoirs, réfections de routes, carrefours, canalisations) ;
- **03** démolitions de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions.

2. Dossiers de l'an 2005 actuellement en suspens au DCTI et projets abandonnés

6 dossiers ont reçu les préavis suivants :

<i>Préavis Communaux</i>	<i>Requêtes en suspens ou abandonnées</i>
- <i>Préavis favorables</i>	2
- <i>Préavis défavorables</i>	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0
- <i>Projets abandonnés</i>	4

Ces requêtes concernent les objets suivants :

- **03** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs ;
- **01** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, canalisations) ;
- **01** aménagements extérieurs + transformations internes à des bâtiments existants ;
- **01** aménagements sur voie publique (trottoirs, réfections de routes, carrefours, canalisations).

Il est rappelé que la Commune a uniquement un **droit de préavis**, la décision finale étant de la seule compétence du Canton (DCTI).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une solution satisfaisante a enfin été trouvée concernant l'acoustique de notre salle communale, nous permettant d'écouter un concert, un discours ou un débat dans de bonnes conditions. La solution proposée par une société spécialisée consistait à placer de nouveaux haut-parleurs à la hauteur de l'auditoire afin d'éviter une trop grande déperdition du son par rapport à la configuration de la salle. Une table de mixage avec amplificateur électronique permet une programmation du son ciblée en fonction du type de manifestation et du nombre de personnes présentes.

Dans l'ancienne école, ce fut au tour de la garderie des *Mille et une Pattes* et de la salle réservée au soutien pédagogique d'être rénovées comme l'avaient été les classes du premier étage. Un rafraîchissement des peintures murales et des boiseries s'avérait indispensable après vingt ans d'utilisation sans réfection. L'éclairage et l'installation électrique ont également été adaptés aux normes de sécurité et de confort actuellement en vigueur.

Les anciens volets du premier étage furent, à leur tour, remplacés selon la norme architecturale du bâtiment, et nous avons procédé à un rafraîchissement de la façade de l'immeuble.

Le projet de restauration de la maison Bianchi a été suspendu suite à un recours déposé par un des bureaux d'architectes invités dans l'appel d'offres. Après plus de six mois de procédure, le Tribunal administratif a donné gain de cause à la commune.

C'est finalement l'atelier d'architecture de Monsieur et Madame Pierre et Mireille Bonnet, habitants de Vandœuvres, qui a été mandaté. Les travaux devraient débuter au printemps 2007.

Vu leur état, le conseil municipal a voté les crédits d'engagement permettant la restauration des façades des dépendances de la mairie, de la serre et du mur d'enceinte du parc de la mairie. Cet ensemble bâti du XVIII^{ème} siècle étant classé, nous avons respecté les directives très strictes du Service des monuments et des sites.

Philippe Calame, architecte spécialisé dans la réfection de bâtiments anciens, a été choisi pour la réalisation de ce passionnant et minutieux chantier. Les travaux commenceront au printemps 2006.

En septembre, la commune a participé aux Journées du Patrimoine, consacrées aux bâtiments publics protégés, en ouvrant la mairie au public. Cette maison fut acquise en 1979 par la commune.

Monsieur Gil Chuat, guide et architecte SMS-DAEL, a expliqué aux visiteurs le mode de construction en pisé, courant à l'époque car peu onéreux. Comme l'attestent le volume et surtout la hauteur du grenier (actuellement la salle du conseil municipal), ce n'était pas une maison de maître mais bien une maison de campagne traditionnelle avec une entrée restreinte et des salles de réception modestes. L'attention des visiteurs fut attirée sur la cuisine qui ne connut que très peu de transformations malgré les propriétaires successifs. Cette bâtisse campagnarde, ainsi que ses annexes, furent répertoriées dès 1784 au plan cadastral.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

CULTURE, MANIFESTATIONS COMMUNALES, AÎNÉS

Comme à l'accoutumée, différentes manifestations, rythmées par les saisons et les traditions villageoises, ont été organisées.

De multiples demandes d'aides ou de subventions sont adressées à la commune par des artistes, des associations ou des fondations sises sur notre commune ou ayant un lien particulier avec elle.

Deux belles journées, très différentes l'une de l'autre, ont été proposées à nos Aînés. En juin, ils ont pu découvrir le magnifique Parc ornithologique de Villars-les-Dombes, où les visiteurs se sentaient en parfaite symbiose avec les oiseaux de toutes espèces et de toutes couleurs. En novembre, une visite s'est imposée à la Foire de Genève, qui accueille tous les trois ans les Floralies. Nous avons été émerveillés par l'originalité et la beauté des jardins proposés par la HES de Lullier et par diverses municipalités suisses et étrangères.

Notre Fête nationale, très traditionnelle, a connu à nouveau un vif succès, avec l'allocution de Madame Françoise Saudan, Conseillère aux Etats et le magnifique chœur du Jodlerklub, *Echo vom Jura*, qui a chanté pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Plus de 200 nouveaux habitants de Vandœuvres ont été conviés à la mairie pour faire la connaissance des Autorités municipales et des différents responsables d'activités au sein de notre commune présentés par Madame le Maire, lors d'un chaleureux discours de bienvenue.

Suite à une demande d'un de nos habitants représentant la Limmatstiftung, nous avons reçu en septembre, pendant deux jours, l'orchestre Bosconia de Colombie. Cet ensemble a joué dans diverses organisations internationales en Europe et a été, en particulier, invité à se produire au siège de l'Union Européenne à Bruxelles et au Palais des Nations à Genève, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'ONU.

Cet orchestre est composé d'une trentaine de jeunes âgés de 11 à 22 ans, tous musiciens ou danseurs. Ces garçons et filles ont été récupérés des rues et trottoirs de Bogotà par un homme extraordinaire, le Père salésien Javier de Nicoló. Grâce à lui, ces enfants, malgré leur chemin de vie déjà fort difficile, ont pu suivre une école normale en parallèle avec une formation musicale leur permettant d'en faire leur profession.

L'orchestre Bosconia a donné deux concerts dans la salle communale : l'un pour les élèves de l'école et l'autre, de bienfaisance, en soirée pour les Vandœuvriens. L'auditoire a été enthousiasmé par la qualité de la prestation de ces musiciens et des jeunes danseurs qui faisaient tournoyer leurs partenaires.

L'émotion fut intense et l'ambiance très chaleureuse dégageant une grande tendresse vis-à-vis de ces enfants venus d'ailleurs.

Le festival Music & Piks s'est tenu à la ferme Stalder à la fin de l'été. Différents groupes de musique pop et de rock, interprétant des succès des années 60 à nos jours, se sont succédé tout au long de cette journée, jusque tard dans la nuit, à la grande joie des nombreux festivaliers.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

FEU ET SÉCURITÉ

Cette commission ne s'est pas réunie durant l'année 2005, ce qui ne signifie pas pour autant que rien ne s'est passé ni fait dans ces deux domaines importants que sont la lutte contre l'incendie et la sécurité civile au sens large.

Afin d'éviter les redites, je me permets de vous renvoyer au rapport rédigé par le commandant de la compagnie, notre dévoué et fidèle capitaine Thierry Pradervand, pour prendre connaissance des activités - plus nombreuses qu'on ne l'imagine - et des nouveautés intervenues au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de notre commune.

Relevons toutefois que le capitaine et la soussignée se sont attelés, avec les conseillers administratifs et les commandants de compagnie des communes de Cologny et Chêne-Bougeries, à résoudre quelques différends surgis dans le cadre de ColVanChe, convention dont le but est, notamment, de diminuer la charge des services de « piquet », devenue très lourde avec la nouvelle organisation dénommée Sapeurs-Pompiers XXI.

Par ailleurs, c'est grâce à la bonne entente qui règne entre les pompiers et la protection civile, que la compagnie, qui devenait à l'étroit dans ses locaux sans que la commune ait le moindre espace mieux dimensionné à lui offrir, a pu s'installer dans le poste d'attente de la protection civile.

Concernant la protection civile, notons l'efficacité et le dévouement sans faille du chef de l'Office de la protection civile OPC Seymaz, Monsieur Claude Guignard. Les exécutifs des cinq communes concernées, à savoir Chêne-Bougeries, Meinier, Choulex, Gy et Vandœuvres, se réunissent deux fois par an et constatent avec satisfaction, à chaque fois, que les budgets sont tenus et les dossiers bien menés.

Catherine Kuffer

INFORMATION ET COMMUNICATION

La commission s'est occupée principalement de l'élaboration du journal communal *La Coquille*. Celui-ci a maintenant près de sept ans d'existence et son rythme de parution s'est stabilisé à trois numéros par année. Les sujets traités rendent compte tant des activités du conseil municipal et de la mairie que de la vie communale dans sa diversité. Des dossiers importants peuvent également faire l'objet d'un numéro spécial.

La plupart de textes sont écrits par les membres de la commission et les représentants de l'exécutif. Les habitants de la commune sont toujours les bienvenus pour exposer leur opinion dans les notices du courrier des lecteurs ou pour traiter d'un thème les intéressant à travers un article plus important.

La commission a également poursuivi ses travaux concernant l'élaboration d'une plaquette présentant notre commune. Le plan qui avait été choisi lors des séances préparatoires s'articule autour de trois parties principales qui traitent respectivement de l'histoire, de la nature et du paysage, et du patrimoine bâti.

Emmanuel Foëx

ENVIRONNEMENT, MESURES PAYSAGÈRES, GESTION DES DÉCHETS

Dans les domaines de l'environnement, des mesures paysagères et de la gestion des déchets, l'année 2005 s'avère être une année de transition.

Mesures paysagères

La commune poursuit son plan d'entretien des lignées de chênes centenaires situés en bordure de chemins communaux. Quelques magnifiques arbres bordant la route de Pressy et les chemins du Pré-de-la-Blonde et de la Seymaz ont fait l'objet de travaux d'élagage. La commune a subventionné en partie ces travaux qui incombent aux propriétaires des arbres.

Dans ce domaine, les autorités communales préparent un nouveau règlement concernant les subsides de la commune versés aux privés pour l'entretien de leurs arbres, qui composent notre précieux patrimoine arboricole.

Gestion des eaux

Pour rappel, la commune s'est associée aux communes des Trois Chênes pour l'élaboration de son plan général d'évacuation des eaux, le PGEE, imposé par une directive fédérale. Toute commune de Suisse se doit de réaliser à moyen terme un cadastre et une planification de la gestion hydrologique des eaux souterraines.

Le projet avance selon le planning programmé, piloté par la commune de Chêne-Bougeries qui met à notre disposition les compétences de son responsable technique, M. Pierre Robyr.

Gestion des déchets

La disparition du projet du GICAL a ouvert la voie à une étude, demandée par le Service cantonal de gestion des déchets, pour régler le problème de la gestion des déchets verts recyclables. L'autorisation dérogatoire, reçue de l'Etat, pour épandre les déchets verts en plein champ sans broyage préalable, a été reconduite pour l'année 2005.

Deux agriculteurs de Vandœuvres, en concertation avec les instances cantonales de la protection de l'environnement, étudient depuis janvier 2005 un projet amélioré qui associe également les communes de Choulex et Cologny. La mise en route de ce projet est programmée pour l'été 2006.

Subventions

La municipalité soutient plusieurs organisations engagées dans la défense de l'environnement et du paysage. **Pro Natura** reçoit une aide pour ses activités en général et plus spécifiquement pour l'entretien de son centre de nature de la Pointe-à-la-Bise, alors que l'**ASL** est encouragée pour le travail majeur qu'elle réalise en faveur de la sauvegarde de notre lac.

Nous soutenons également la section genevoise du **WWF**, l'**Aspo-Birdlife** pour la protection de nos oiseaux, ou des organisations ayant des projets plus centrés comme l'accueil des animaux blessés ou la lutte contre l'élevage industriel.

La section suisse de **Mountain Wilderness** recueille également un encouragement pour ses activités. Cette association, fondée et cautionnée par des alpinistes de renom, tente de protéger les quelques régions des Alpes encore préservées du tourisme d'hiver. Contre la mécanisation de la montagne, elle tente également de faire cesser certaines pratiques dévastatrices comme le ski héliporté ou les raids en scooter des neiges.

Recensement des déchets et des objets récupérables de la population de Vandœuvres

Statistiques annuelles dès 1995

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'habitants au 31.XII.	1939	1971	2022	2104	2207	2334	2400	2432	2555	2578	2575
Déchets ménagers <i>tonnage</i>	606.050	613.20	662.13	724.020	780.00	794.00	832.10	790.5	801.34	801.47	794.38
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	312.56	311.11	327.46	344.00	353.42	340.18	346.70	325.04	313.63	310.88	308.49
Papier <i>tonnage</i>	42.20	44.20	47.52	57.32	58.68	74.00	59.25	87.95	90.00	75.00	87.44
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	21.76	22.43	23.50	27.24	26.49	31.53	24.68	36.16	35.22	29.09	33.95
Déchets jardin <i>tonnage</i>	67.90	76.50	108.30	244.13	348.00	517.00.	617.36	442.46	590.00	526.02	552.20
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	35.02	38.81	53.56	116.03	157.59	221.50	257.23	181.93	230.09	204.04	126.00
Verre <i>tonnage</i>	46.80	31.50	52.00	71.50	52.00	53.00	72.80	--	58.00	60.63	52.28
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	24.14	15.98	25.72	33.00	23.28	22.92	30.33	--	22.7	23.51	20.30
PET <i>tonnage</i>	-	0.87	0.60	1.48	2.54	3.50	1.88	3.02	3.72	4.94	3.65
Alu <i>tonnage</i>	-	-	-	1.2	0.8	1.8	2.4	1.1	2.6	4.15	1.64
Huiles <i>tonnage – dès 2001</i>	-	-	-	-	-	-	0.4	0.4	0.3	0.3	0.6
Textiles <i>tonnage</i>	2.24	2.54	2.34	3.15	3.37	4.18	4.68	5.76	5.96	6.7	7.87
BOIS <i>tonnage – dès 2004</i>										4.36	0.0
METAUX <i>tonnage – dès 2004</i>										18.06	16.69

Selon les statistiques cantonales 2005 provisoires, le taux de recyclage de la Commune de Vandœuvres s'élève à une moyenne de **50.8 %**, contre 45.9% en 2004. Ainsi, Vandœuvres se trouve à la quatrième place des communes genevoises après celles de Choulex (54.4%), de Céligny (52.4%) et d'Anières (51.6%).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, VOIRIE, CANALISATIONS

Les commissaires ont commencé l'année 2005 par l'audition de quatre représentants du mouvement référendaire, qui s'était opposé, avec succès, au projet municipal de **mesures d'aménagement et de modération du trafic dans le village**.

À la suite du vote du 24 octobre 2004, il avait été décidé de laisser les tensions s'apaiser avant de relancer le projet de traversée du village. Autorités et opposants étant cependant convaincus que des mesures devaient être prises, il restait à trouver un terrain d'entente entre les deux conceptions.

Les autorités et les référendaires se mirent d'accord, au cours d'une séance très ouverte, sur davantage de concertation et d'information, les élus restant cependant, de par leurs fonctions, maîtres du projet.

Il n'y a pas lieu, dans ce rapport, de revenir sur le détail des modifications apportées au projet, qui ont d'ailleurs été approuvées par les personnes présentes lors de la séance d'information du 7 décembre 2005. Il faut cependant mentionner le fait que l'exécutif a résilié, au début de l'année, les mandats des ingénieurs civils et architectes paysagistes, qui n'avaient manifestement pas donné satisfaction.

Prenant acte de ces résiliations de mandats, le Service des routes cantonales, en la personne de son chef de service, a proposé de prendre en main ce projet sur la base des plans existants, ce que l'Exécutif a accepté avec soulagement et plaisir, vu les relations de confiance établies avec ce département et étant donné que, sauf aux intersections avec des chemins communaux, les travaux seront pris en charge par l'Etat.

Le Maire, chargée du dicastère des routes, a ainsi rencontré à plusieurs reprises le chef de service et un ingénieur du Service des routes cantonales, et a fait part de l'état d'avancement du dossier au représentant des référendaires.

Après avoir reçu l'approbation de ces derniers et celle de la population, comme déjà dit ci-dessus, le projet a pu être finalisé. Il sera soumis à la procédure de demande d'autorisation de construire au début 2006.

Parallèlement à la réalisation de la traversée du village, l'Exécutif résolu de mandater le bureau Trafitec pour étudier des mesures concrètes, efficaces et rapidement réalisables au **chemin de la Seymaz**.

La commission a reçu, le 8 mars, deux représentants de la maison TSA TELECOM SA, mandatée par les communes d'Arve et Lac (sans les Trois-Chênes) pour étudier la mise en place d'un **réseau câblé** dans la région.

En raison de son habitat dispersé, la rive gauche se prête difficilement à l'installation de la fibre optique, raison pour laquelle elle n'est pas équipée. Par ailleurs, les chemins de la commune ne sont que partiellement équipés des tubes nécessaires à son installation.

D'après cette étude, le coût du projet devrait s'élever, pour Vandœuvres, à approximativement Fr. 8'000'000.-, 75% de ce montant étant le fait des travaux de génie civil.

Avec diverses solutions d'économie et en tenant compte des taxes facturées aux abonnés, la participation communale s'élèverait à environ Fr. 2'500'000,-. L'opération serait réalisable moyennant un taux de raccordement de 80% et un taux d'abonnement de 70% des logements.

C'est pour connaître l'intérêt réel des habitants d'Arve et Lac à ce projet qu'un questionnaire a été établi et lancé au printemps 2005.

Le canton ayant décidé de mettre un **revêtement phonoabsorbant sur la route de Vandœuvres**, entre les chemins de Planta et Fol, l'Exécutif a demandé au Conseil municipal, dans l'urgence, de voter un crédit permettant de procéder à la mise en séparatifs des eaux claires et usées de ce secteur. Ce crédit fut accepté le 20 juin 2005. Des travaux de reprofilage, comprenant également la pose d'un revêtement phonoabsorbant, ont débuté au mois de septembre à la route de Choulex, sur le tronçon compris entre la route de Mon-Idee et le centre du village. Ils sont précédés d'interventions des SIG pour l'eau et l'électricité. Sous réserve du remplacement de quelques regards vétustes, ces travaux sont à la charge du canton.

La commission a, de même, préavisé favorablement deux projets de délibération concernant, d'une part, une **participation communale** de Fr. 300'000.- à la mise en séparatifs EP/EU entreprise par la commune de Chêne-Bougeries sur le chemin des Buclines. Sur le tronçon chemin du Glandon-limite communale, ce sont, en effet, des habitants de Vandœuvres qui profiteront de cette amélioration du réseau. Et concernant, d'autre part, **la réfection de la chaussée de la route de Pressy**, qui devient dangereuse en raison, notamment, de l'affaissement des pavés.

Suite à une pétition des riverains, il a été décidé de mettre en place, au **chemin du Petit-Pont** les mêmes mesures de ralentissement que celles construites au chemin des Buclines et de placer potelets ou barrière au bout du **chemin de la Blanche**, côté route de Choulex, afin de stopper le trafic croissant, bien qu'interdit, sur ce chemin.

Catherine Kuffer

AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE, COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Coopération au développement

La commission s'est réunie à cinq reprises pour étudier une sélection des nombreux dossiers que le département reçoit. Ne désirant pas se disperser, elle s'impose des choix rigoureux en regard des demandes d'aides qui lui sont proposées. Cette exigence de qualité s'applique également envers des o.n.g qui sont soutenues depuis quelques années déjà. Pour des raisons diverses, la commission peut ainsi proposer de suspendre son aide à telle organisation qui ne remplit plus les critères qu'elle s'est fixés.

Une manière d'apprécier l'engagement des responsables d'une association - et le bon fonctionnement de celle-ci - est de procéder à une audition. Dans la majeure partie des cas, le choix préalable des commissaires se révèle positif s'il s'agit d'une organisation nouvellement sollicitée.

Nous avons ainsi reçu Mesdames Christine Pellegrini et Anita Belli qui dirigent l'association **SIDÉcole**. Elles bénéficiaient déjà d'un soutien de la part de la mairie ; leur présentation, cependant, a encouragé la commission à leur octroyer une subvention plus importante. Leur domaine d'action se situe en Ouganda et en Tanzanie, pays fortement défavorisés où le v.i.h fait des ravages. Le but de l'association est de redonner une structure éducative aux orphelins du sida.

Madame Sabine Petermann est venue, elle, présenter l'association **JATUR** dont l'acronyme signifie : *Jeunes associés temporairement à une région*. Comme son intitulé le décrit, il s'agit de sensibiliser des groupes de bénévoles - recrutés principalement dans les collèges et les lycées - aux problèmes du tiers-monde. Ils sont envoyés pour des missions de courte durée en vue de réaliser un projet précis dans une région d'un pays en voie de développement.

Monsieur Jean-Pierre Python s'est également rendu à la mairie pour nous expliciter les derniers développements de projets de construction de son association. **Sakhti Children's Home** vient en aide aux jeunes orphelines de la région de Madurai, dans l'état du Tamil Nadu. Le but de cette association est d'offrir un lieu de résidence et de réinsertion sociale à ces personnes exhéritées dès la naissance par le système indien de la dot.

Autre association récemment soutenue est celle de **Siguite Hogo Son**, basée à Mopti au Mali. La contribution que nous lui octroyons est directement issue d'un coup de cœur. Lors d'un voyage de travail au Sahel, l'auteur de ces lignes a rencontré les responsables de ce groupement de handicapés. Ceux-ci refusent la mendicité en s'entraînant à travers des ateliers d'artisanat et des spectacles. Le contact avec ces gens a été d'un grand enrichissement et, hormis l'exemplarité de leur engagement, il apparaissait indispensable d'encourager une organisation créée par des Africains eux-mêmes.

D'autre part, la commission a réitéré sa confiance à des organisations avec lesquelles elle collabore depuis plusieurs années et qui ont prouvé la valeur de leur travail. Il s'agit notamment de l'**Arvan** qui est bien connue des habitants de la commune puisque ses fondateurs sont tous des gentils de Vandœuvre. Cette organisation a développé des liens de longue durée dans la région du Sahel burkinabé. Ses projets ont progressivement pris de l'ampleur, raison pour laquelle ses responsables ont décidé d'entrer en collaboration avec Nouvelle Planète qui a une représentation permanente dans la capitale.

Autre association gérée avec beaucoup de rigueur, **Vivamos mejor** travaille principalement en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Elle fonctionne comme une fédération de projets

autonomes à chaque pays. La commune soutient depuis quelques années un programme d'assainissement et d'éducation dans une favela de Rio de Janeiro.

Citons encore des associations telles que **Horyzon**, dont nous suivons depuis plusieurs années les efforts prodigués en Arménie, **Krouсар Thmey** qui œuvre pour les enfants handicapés au Cambodge ou **Asskam** dont l'action est orientée vers la sauvegarde des enfants issus de la prostitution à Bombay ainsi que **Ushagram Trust** qui nous a proposé un nouveau dossier se situant dans l'état d'Orissa en Inde.

Nous avons également une attention particulière pour **Nordesta** qui remplit parfaitement les critères du développement durable : cette organisation met en place des projets de reforestation au Brésil tout en élaborant des plans d'éducation et d'aide aux populations locales. À travers des centres artisanaux, des structures d'accueil pour enfants et des centres de formation agricoles, une sensibilisation à la problématique de l'homme et de son environnement y est diffusée. Défendant le mouvement des Sans Terres, l'association, par son opiniâtre présidente, promeut cependant le dialogue avec les grands propriétaires terriens afin que des solutions puissent être élaborées dans le but de préserver l'environnement tout en offrant un espace de travail pour les paysans à très faible revenu.

Aide humanitaire

À travers l'association **Bilifou-Bilifou**, la commission encourage depuis plus de cinq ans les efforts du docteur Philippe Bédât au Burkina Faso. Il s'y rend plusieurs fois par an pour opérer bénévolement les plus démunis. Dans un autre registre, il s'occupe également de la réhabilitation de l'hôpital de brousse de Ouahigouya ainsi que de la formation de son personnel.

D'autres organisations impliquées dans l'urgence humanitaire reçoivent notre parrainage telles que les **Amis de Sœur Emmanuelle** dont l'action en faveur des populations victimes des guerres fratricides au Soudan est internationalement reconnue ou **Médecins sans frontières** dont le dévouement à travers le monde ne souffre aucune contestation.

Aide sociale

Une cinquantaine d'associations, pour la plupart ayant leur siège à Genève, sont subventionnées. Certaines reçoivent une contribution plus importante du fait que leur travail est suivi plus attentivement par la municipalité.

Il s'agit notamment du groupement **Bateau Genève** dont le bâtiment est bien connu des Genevois et qui fonctionne comme centre d'accueil pour les personnes marginalisées. Afin de rentabiliser ces lieux coûteux par leur entretien, le bateau se loue à la soirée pour des soirées et des manifestations.

D'autres associations reçoivent une attention particulière de notre part comme le **Triologue** qui opère en tant que centre de conseil et d'orientation pour les personnes en détresse, **Carrefour Prison**, **Réalise** ou la fondation **Théodora** qui vient en aide, par ses animations, aux enfants hospitalisés pour des maladies graves.

Emmanuel Foëx

ÉCOLE, SPORTS ET LOISIRS

École

Cette année scolaire a connu le départ en retraite simultané, et peu coutumier, de quatre enseignantes qui ont quitté l'école après de longues années passées à Vandœuvres.

Mesdames Francine Grillet et Marianne Pasche, institutrices, ainsi que Madame Danielle Muster, remplaçante attitrée, furent dignement fêtées à l'occasion de la fête des promotions empreinte d'émotion et de nostalgie. Que de souvenirs et d'anecdotes échangés !

Madame Marie-Noëlle Gagnebin a également quitté l'école, après quatre ans, pour prendre une année sabbatique.

Tous nos vœux et remerciements ont également été adressés à Madame Elizabeth Gampert, responsable de *la Tanière de l'Éveil*, qui initia nos tout-petits à la vie en communauté en focalisant sa pédagogie, pendant huit ans, sur la sensibilisation à la musique.

Une nouvelle garderie a vu le jour en septembre : *les Mille et une Pattes*, dirigée par Madame Fabienne Deruaz, de Choulex. Étant de la région et bien connue pour ses activités dans le domaine de la petite enfance, elle n'a eu aucun problème pour s'intégrer et se faire apprécier.

L'APEVAN propose une gamme d'activités parascolaires très prisées pour leur diversité, tant intellectuelle qu'artistique ou sportive, auxquelles participe une centaine d'élèves. Toujours présents, les membres du comité se mobilisent pour animer diverses manifestations, telles que les promotions, la journée Pedibus, la semaine sans télévision ou celle de la pomme, la fête de l'Escalade et l'entraînement en vue de la course du même nom. Cette association est un très bon relais entre les parents des élèves et les autorités municipales.

A la demande du département de pédiatrie des HUG, et en collaboration avec *Sant"e"scalade*, la commune de Vandœuvres a participé à un projet d'évaluation des effets bénéfiques de l'exercice physique régulier sur les facteurs prédisposant aux maladies cardio-vasculaires et au diabète chez les enfants. À l'occasion de l'entraînement pour la course de l'Escalade, une quinzaine d'enfants,

tous volontaires, ont participé, dans le cadre de cette étude, à trois entraînements par semaine pendant douze semaines. Ils ont suivi en parallèle des cours de base de diététique, les sensibilisant à une nourriture saine et équilibrée. Chaque participant a reçu son bilan de santé et tous ont pu évaluer les progrès enregistrés pendant cette période.

Orchestre Bosconia

À l'occasion de la venue de l'orchestre d'enfants colombiens, les enseignants ont su sensibiliser les élèves sur la chance de naître ici ou là, dans la rue ou dans un foyer, dans la terreur ou dans l'amour. Cela leur a permis de découvrir le mode de vie de ces jeunes, au départ bien défavorisés, qui ont trouvé, grâce à la musique en particulier, un sens plus réjouissant à leur vie.

Ces musiciens ont interprété un répertoire approprié pour les oreilles du jeune public, mêlant des airs classiques connus à un folklore colombien très entraînant. À la grande joie de tous, un cours pratique d'initiation à la salsa a uni petits et grands, y compris leurs maîtresses.

La musique et le football ont prouvé une fois de plus qu'ils étaient les grands rassembleurs des peuples, aussi différents fussent-ils.

Chacun gardera un très bon souvenir de cet échange de cultures et de traditions.

SlowUp

Vandœuvres a participé au premier *SlowUp* organisé dans le cadre des Fêtes de Genève. Un parcours de 25 kilomètres en boucle, au départ du quai Gustave-Ador, a été proposé aux coureurs, cyclistes, patineuses et patineurs, marcheuses et marcheurs, qui ont traversé notre belle campagne, par les Hauts-Crêts et l'Écorcherie, en profitant de diverses manifestations et dégustations de produits du crû proposés tout au long de leur périple.

La commune soutient régulièrement les différentes associations, clubs sportifs et manèges établis sur son territoire, ainsi que ceux auxquels participent nos habitants dans les autres communes.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Tout comme durant l'exercice 2004, la commission chargée de l'aménagement du territoire a eu pour tâche la **révision du plan directeur communal**.

Il faut savoir que les communes de plus de 3'000 habitants ont désormais l'obligation d'établir un plan directeur communal, lequel obtient force de loi : elles sont dès lors plus fortes pour s'opposer à des projets en contradiction avec leur plan.

C'est un travail qui s'étend sur plusieurs années et qui comporte plusieurs étapes : la première consistait à dresser l'inventaire des projets à l'échelle régionale et à actualiser les données au niveau local. Elle a été terminée l'an dernier. La deuxième et la troisième étapes constituent l'établissement du plan directeur communal proprement dit : études et premières esquisses avec l'Exécutif, le président de la commission et les représentants de l'Etat, puis information et consultation des différentes commissions communales et cantonales, ainsi que des communes voisines et de la population vandœuvrienne.

Sur la base de pistes de réflexions et de propositions étudiées auparavant par l'Exécutif, le président de la commission et l'architecte urbaniste mandatée pour ce projet, les commissaires ont cherché à déterminer une ligne cohérente de développement pour Vandœuvres pour les vingt prochaines années. Ce, dans la mesure où l'autorisent l'autonomie communale et le cadre légal, car l'utilisation du territoire communal est limitée par le plan directeur cantonal.

L'étude d'un nouveau plan directeur se fait d'ailleurs en concertation avec les nombreux services de l'Etat concernés.

Les municipaux sont conscients de ce que l'Etat doit absolument développer son parc de logements, mais se veut le garant de la valeur unique de l'environnement et de la qualité des sites paysagers de la commune. C'est dans cet esprit qu'ils ont étudié, notamment, les potentialités contenues dans les zones à bâtir, l'état de propriété des collectivités publiques et l'intérêt de créer des plans de sites ou des zones hameaux. Ils ont aussi dressé l'inventaire de la zone agricole, des zones bois et forêts, des nants et ruisseaux et des mesures de circulation prises et à prendre. Ils ont enfin examiné, sous l'angle des changements de zones, des incidences sur les infrastructures et le trafic, les conséquences qu'aurait, pour la commune, la construction de nouveaux logements pour les Vandœuvriens.

Vandœuvres est proche de deux grands secteurs de développement (les Communaux d'Ambilly et Etoile Annemasse) ; à l'orée de la zone urbaine, elle n'en est pas moins située aux abords de la grande zone agricole et parcourue de pénétrantes de verdure, éléments objectifs qui protègent la qualité environnementale et préservent le patrimoine de la commune, tout en ne permettant qu'un développement modéré de la population.

À l'automne 2005, vingt et un services du DAEL et du DIAE avaient donné leur préavis sur le projet communal. Certains d'entre eux ayant souhaité davantage d'ouverture, d'ambition, et moins de prévention, de protection, de la part de notre commune, il a été nécessaire de donner suite à ces exigences. Ceci ne devrait pas empêcher le projet d'être présenté à la population puis adopté par le Conseil d'Etat en 2006 encore. C'est en tout cas le souhait des autorités communales.

Par ailleurs, la commission, siégeant parfois conjointement avec la commission administrative, financière et juridique, a réexaminé la question de la **vente de la parcelle communale du chemin**

de la Blonde. Suite à une motion déposée par un conseiller municipal, elle a ainsi dû prendre un vote formel sur un dossier qui divisait le conseil.

Deux conceptions de la politique communale se sont affrontées durant les débats, qui ont été aussi nombreux qu'animés : les uns mettaient en avant l'impossibilité, pour la commune, de faire usage de ce terrain sis en zone villas, l'absence d'impôt sur la plus-value immobilière, la diminution des rentrées fiscales, le risque de report de charges de l'Etat et la présence d'un acquéreur unique permettant de sauvegarder le site ; les autres défendaient l'unique réserve foncière communale, la monnaie d'échange, le fait que les finances communales, saines, ne nécessitaient pas de vendre ce bien immobilier pour engager de nouveaux projets.

Le 9 mai 2005, le Conseil Municipal décidait, par 11 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, de vendre ce terrain à un seul acquéreur.

Le Conseil d'Etat refusait toutefois de rendre un arrêté, ainsi qu'il doit le faire après chaque délibération communale, estimant que le Conseil Municipal avait fait de la spéculation et vilipendé sa dernière réserve foncière.

Considérant que l'autorité cantonale avait usurpé son droit et, notamment, violé l'autonomie communale, l'Exécutif recourait contre cette décision. L'arrêt du Tribunal administratif n'était pas rendu à fin décembre 2005 (*NB : il le sera le 14 janvier 2006 et donnera raison à la commune de Vandœuvres*).

Catherine Kuffer

ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET JURIDIQUE

Volets administratif et juridique

La commission s'est déjà réunie le 24 janvier pour clore les débats commencés à l'automne 2004 sur la révision totale du règlement du Conseil municipal. Après avoir poursuivi l'analyse, phrase après phrase, de chaque article, la commission a, à l'unanimité, donné un préavis favorable à ce projet. Le nouveau règlement a été adopté par le conseil municipal le 21 février 2005 et approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2005.

Le 24 janvier, la commission s'est encore penchée, sur proposition d'un des commissaires, sur le montant des indemnités touchées par le maire et les adjoints. Celles-ci n'ayant pas été réadaptées depuis plusieurs années et les membres de l'Exécutif étant désormais soumis aux cotisations LPP, un important ajustement a été préavisé favorablement par tous les membres présents.

Le 15 mars, la commission se réunissait conjointement avec celle de l'aménagement du territoire pour réétudier la question de la vente de la parcelle communale du chemin de la Blonde.

Une motion, déposée par un conseiller municipal, demandait à ce que cette question, qui divisait le conseil en 2004, soit reprise. Intéressant aussi la commission de l'aménagement du territoire, les deux commissions ont à nouveau siégé simultanément.

Après un long débat, les deux commissions ont préavisé dans le sens de la vente. Le maire était chargé d'aborder à nouveau l'acquéreur potentiel, d'une part pour voir s'il était toujours intéressé à acheter la totalité de la parcelle et, d'autre part, pour négocier un prix plus élevé vu l'augmentation des prix sur le marché immobilier et le temps écoulé depuis les premières transactions.

Le 17 mai, un vif débat a opposé les commissaires au sujet des retraites du maire et des adjoints. Un projet de délibération avait été déposé par un conseiller, contraignant l'exécutif, puis le conseil, à se pencher à nouveau sur cette question : est-il opportun d'avoir deux systèmes de prévoyance basés, l'un sur un règlement voté le 12 novembre 2001, l'autre sur le principe du 2^{ème} pilier, en vigueur, comme dit plus haut, depuis début 2005.

Le projet visant à la suppression des prestations de retraite fut préavisé négativement. Une proposition permettant le maintien du règlement en vigueur avec une mention selon laquelle les prestations LPP touchées par l'exécutif seront déduites du montant versé de par le règlement, a, en revanche, été retenue.

Juste avant l'été, la commission se réunissait encore pour voter un projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement pour des travaux de mise en séparatifs eaux claires/eaux usées sous la route de Vandœuvres (pour un montant de Fr. 1'300'000.-). Rappelons qu'il existe une obligation fédérale à séparer les eaux de pluie des eaux usées. Dans le cas de la route de Vandœuvres, étant donné la pose d'un revêtement dit phonoabsorbant par l'Etat de Genève dans le cadre de sa campagne anti-bruit, il était impératif, pour la commune, et même si ce projet ne faisait pas partie de ses priorités, de réaliser tous les travaux en sous-sol auparavant. Ce que la commission financière, comme celle des routes avant elle, a bien compris en acceptant de préavisé favorablement ce crédit.

C'est par ailleurs avec plaisir que les commissaires ont unanimement approuvé la délibération permettant la dissolution du GICAL (groupement intercommunal de compostage Arve et Lac). Ils ont aussi accepté le montant de Fr. 23'000.- au titre de participation aux honoraires des avocats qui

ont réalisé la liquidation du groupement (soit Fr. 5.25/hab.) et ont accepté une transaction accordant une juste indemnité au propriétaire de la parcelle.

Enfin, l'exécutif a préparé un projet de révision du règlement du cimetière (révision essentiellement due à la construction du nouveau cimetière et du columbarium), qui a été adopté par le conseil municipal le 20 juin 2005 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 août 2005.

Catherine Kuffer

GROUPEMENTS COMMUNAUX

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

Au 1^{er} janvier 2006, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres se composait d'un capitaine, un officier, trois sous-officiers supérieurs, trois caporaux, deux appointés et vingt et un sapeurs, pour un effectif de trente et une personnes.

La Compagnie totalise, pour l'année 2005, **67 interventions** (soit une de moins qu'en 2004, année record), tous types confondus dont **10** dans le cadre du partenariat ColVanChe. Le détail des interventions est le suivant :

- 10 destructions d'insectes
- 4 récupérations d'animaux domestiques
- 1 récupération d'oiseaux
- 1 récupération d'insectes
- 10 déblaiements d'arbres
- 6 déblaiements de branche sur voie publique
- 1 récupération de clés
- 3 fumées d'installation électrique dans villa
- 1 fumée dans un parking
- 1 feu de containers
- 1 feu de détritrus
- 1 feu de broussailles
- 2 feux de champs
- 1 incendie de véhicule léger
- 14 inondations diverses
- 1 odeur de brûlé
- 8 préventions de chute d'arbres sur la voie publique.

Par ailleurs, cinq exercices annuels obligatoires ont eu lieu, agrémentés d'un exercice surprise en plein centre du village en automne, sans compter les six exercices PR (protection de la respiration) et six services motopompe (service d'entretien) et un exercice PR à Bürren (canton de Berne) avec les compagnies de Cologny et Chêne-Bougeries.

Les sapeurs ont également assuré des gardes de préservation et de parking durant cette même période et participé activement aux traditionnelles fêtes des promotions, du 1^{er} août et de l'Escalade. La Compagnie a en outre assisté, par l'entremise de ses représentants, aux assemblées générales annuelles de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers et de la Caisse de secours Arve-Lac. Enfin, elle a tenu ses assemblées générales usuelles de janvier et juin. Le nombre annuel total d'heures s'élève ainsi à 1'595,50 heures.

Par ailleurs, grâce à l'acharnement de la présidente de la commission du feu, Mme Véronique Christe, et des autorités exécutives municipales, la Compagnie a pu obtenir des locaux plus spacieux abritant vestiaires, salle de réunion, cuisine, bureau, toilettes et douche, réserve à matériel, mis aimablement à disposition par la Protection civile dans le "Poste d'attente" de l'OPC-Seymaz, sous le centre communal, à côté des propres locaux matériel de la Compagnie de Vandœuvres.

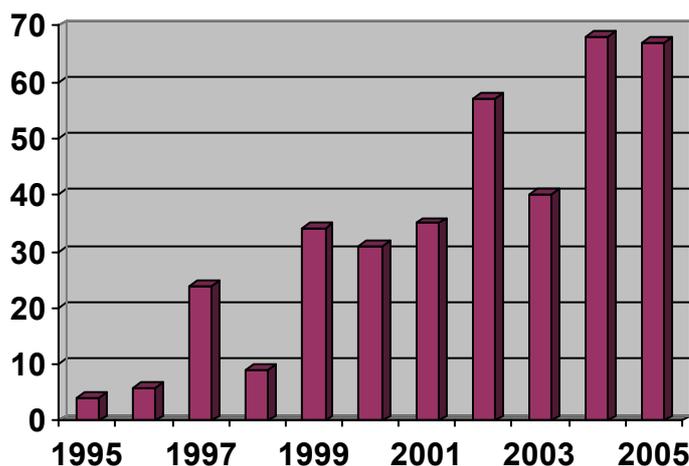
2005 a vu l'arrivée de la première femme sapeur-pompier au sein de la Compagnie. Suite au réaménagement des locaux, un vestiaire équipé de casiers, douche et toilettes lui a été attribué, en lieu et place de l'ancien local de réunion.

Le chef d'intervention de piquet dispose désormais d'un véhicule de commandement approprié lui permettant de répondre au nouveau concept d'engagement "Sapeurs-Pompiers XXI".

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres dispose maintenant de son propre site web à l'adresse suivante: <http://www.pompiers-vandoeuvres.ch> (également accessible depuis le site de la commune: <http://www.vandoeuvres.ch>).

STATISTIQUES

Interventions annuelles (depuis 1995)



1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
4	6	24	9	34	31	35	57	40	68	67

Christophe Imhoos

PAYSANNES DE VANDŒUVRES

Les paysannes de Vandœuvres restent toujours actives malgré leur petit nombre de 22 femmes. En défendant la cause de l'agriculture genevoise, les paysannes de Vandœuvres ont répondu présentes à plusieurs animations en 2005, dans le but de promouvoir et de faire connaître les produits genevois.

Quelques représentantes des paysannes ont participé à « L'Olma » grande foire de Saint-Gall où Genève était hôte d'honneur. Cardons, lentilles, rissoles, chocolat, saucisses et miel ont pu y être dégustés.

A la Foire de Genève, à Palexpo, l'association était aussi présente au village de Terre Avenir.

Également, lors de certaines ventes dans divers magasins d'alimentation, elles ont participé aux animations dans le cadre de l'Union maraîchère.

En septembre, deux petits déjeuners ont été servis pour des enfants colombiens lors de leur tournée alors qu'ils étaient présents sur notre commune.

La « Journée du lait à la pause » (une tradition suisse depuis plus de 20 ans) a eu lieu le 8 novembre dans le préau de l'école de Vandœuvres durant la récréation. Chaque enfant a goûté du lait. À noter qu'en Suisse, nous avons été plus de 1'000 paysannes à soutenir activement cette journée, qui a permis à quelques 220'000 enfants de découvrir la saveur d'un bon verre de lait.

Ceci n'est qu'un volet de toutes nos activités sans oublier les traditionnelles promotions des écoles, les fleurs du 1^{er} août, diverses sorties et visites, ainsi que des soirées bricolage. Nos assemblées mensuelles se tiennent tous les derniers mardis du mois à notre nouveau local, qui est le même que celui du club de bridge.

C'est avec grand plaisir que nous accueillerions toutes personnes intéressées à se joindre à nous.

Pour tous renseignements, vous pouvez sans autre me contacter au n° de tél. 022/750 17 02.

Isabelle Stalder

CLUB DE BRIDGE DE VANDŒUVRES

Une fois de plus, grâce à la disponibilité de plusieurs membres du club qui prennent à tour de rôle la responsabilité d'une rencontre, la vie du club de bridge de Vandœuvres s'est déroulée sans problème durant l'année 2005.

Selon le rythme établi de deux jeudis de parties libres et d'un tournoi la troisième semaine, les joueurs fréquentent avec régularité le local que la commune met généreusement à leur disposition dans le centre communal.

A la demande des membres, un cours de perfectionnement a été mis sur pied en automne. Pour la quatrième année consécutive, les participants au Tournoi de l'Escalade ont consacré leur droit de table, leur récompense et leur don à une œuvre de bienfaisance.

C'est à la Médiane, association qui a décidé d'organiser sa Marche contre le cancer sur le territoire de la commune de Vandœuvres en mai 2006, que le club a pu verser une somme de CHF 400.-.

Le plaisir de jouer, un cadre accueillant, un moment de convivialité, c'est ce que le club de bridge de Vandœuvres s'efforce d'offrir à tous ceux qui le fréquentent.

Quel que soit son niveau, chaque joueur est accueilli avec plaisir à Vandœuvres.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire du club, Pierre Walder (tél. 022 348 87 91)

Michel Hagmann

OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA SEYMAZ

A. Généralités

La protection civile est actuellement régie par la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile du 4 octobre 2002, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 après avoir été adoptée en votation populaire. Malgré cela, le canton de Genève n'a toujours pas adapté sa législation cantonale aux nouvelles dispositions, ce qui entraîne un ralentissement des activités internes, qu'il faudra tôt ou tard rattraper.

B. Organisation

Sans changement en 2005, l'OPC Seymaz, formée des communes de Chêne-Bougeries, Vandœuvres, Choulex, Meinier et Gy, est dirigée par une commission de 5 membres au sein de laquelle Mme Catherine Kuffer représente, en sa qualité de maire, la commune de Vandœuvres. Toute l'activité se déroule cependant sous les ordres de Claude Guignard, Vandœuvres, commandant, assisté de son suppléant Stéphane Barbat, Meinier.

C. Activités en 2005

Interventions au profit de la collectivité

Cette activité a considérablement mobilisé l'OPC Seymaz en 2005.

a) *Réfection du parcours Vita de Gy*

Pendant 2 semaines, fin mai/début juin 2005, 25 incorporés ont procédé à la réfection du parcours Vita de Gy, long de 2,6 km et situé intégralement en forêt, travail qui portait sur la remise en état des emplacements des 15 postes, impliquant des terrassements, la pose de 300 mètres de rondins de longueur variable, de 250 piquets vissés ainsi que le transport et l'épandage de 35 m³ de copeaux, le tout complété par divers travaux annexes. Cette réfection, effectuée selon les plans et sous la surveillance d'un architecte-paysagiste, a bénéficié de conditions météo très favorables et a donné lieu aux félicitations des représentants de la Fondation des parcours Vita qui ont inspecté les travaux après leur finition.

b) *Feux d'artifice pyromélodiques baroques de Meinier*

Les 16 et 17 septembre 2005, 90 incorporés ont prêté main-forte aux sapeurs-pompiers de Meinier pour organiser, préparer et gérer la circulation et le stationnement des véhicules, ainsi que l'acheminement du public attendu pour assister au spectacle des 1^{ers} feux pyromélodiques baroques de Meinier. Si la protection civile, préparée au préalable, s'est acquittée à satisfaction de ses tâches, la manifestation n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté. Après la présence d'un maigre public le vendredi 16 septembre, elle a dû être annulée in extremis le jour suivant en raison d'une trop violente bise.

c) *Intempéries en Suisse centrale*

Les fortes pluies localisées de fin août 2005 ont entraîné de graves dégâts en Suisse centrale. Le canton de Genève, comme plusieurs autres cantons, a mis à disposition sa protection civile qui est intervenue à Brienz pendant 2 semaines au début d'octobre, avec 50 personnes par semaine. Les travaux sur place ont porté sur du déblaiement de matériaux charriés par les eaux ou provenant de l'écroulement des immeubles, ainsi que le nettoyage des lits des torrents. L'OPC Seymaz a participé à cette intervention avec 5 personnes, dont son commandant.

Intervention à Glyssibach

Contrôle des abris

Les propriétaires d'abris, tant publics que privés, ont l'obligation légale de les entretenir. La protection civile procède tous les 5 ans à un contrôle de l'état technique de l'abri. Ce contrôle, qui ne portait au début que sur les défauts graves, s'étend maintenant aux défauts de gravité moyenne. Lorsqu'il est constaté des défauts, un délai est donné au propriétaire pour procéder ou faire procéder à la remise en état. D'une manière générale, les abris sont correctement entretenus. Et beaucoup de propriétaires ont enfin compris qu'il s'agissait, en dehors de temps de guerre ou de troubles, d'un local en sous-sol comme d'autres et l'utilise pour notamment y entreposer des provisions, comme cave à vin, voire comme chambre forte, ce qui est parfaitement légal pour autant que cette utilisation ne porte pas atteinte à la qualité de l'abri et à ses installations. En 2005 nous avons procédé, en deux périodes de respectivement 3 et 2 jours, au contrôle d'une centaine d'abris.

Mise à jour des planifications

La protection civile ne doit pas oublier, même si les temps sont actuellement calmes dans notre pays, que la situation pourrait se modifier. Elle maintient donc à jour ses planifications en cas de mise sur pied, et en particulier gère les abris et leur occupation. Elle s'efforce également de s'équiper en vue d'une intervention en cas de catastrophe. Mais là, les carences de l'organisation cantonale ne permettent pas d'avancer comme tel devrait être le cas.

D) Formation

Contrairement à ce qui se fait peut-être encore trop ailleurs, nous considérons à l'OPC Seymaz que la meilleure formation est celle donnée par la réalisation de travaux pratiques. Nous recherchons donc des occasions d'intervention qui permettent d'utiliser nos incorporés et notre matériel à des tâches profitant à la collectivité. La formation nécessaire est donnée à l'occasion de la préparation à ces interventions et pendant les interventions ; nous la considérons comme bien meilleure et beaucoup plus motivante que des cours de répétition où beaucoup ont l'impression, qui n'est pas toujours sans fondement, de perdre leur temps. D'ailleurs les incorporés ne s'y trompent pas : à l'issue des interventions presque tous s'en déclarent enchantés, heureux d'avoir pu réaliser un travail utile.

Claude Guignard
Commandant OPC Seymaz